

Agen, lundi 23 juin 2014

## DOSSIER DE PRESSE

### Décision modificative n° 29 dossiers examinés

---

Vingt-neuf dossiers ont été examinés par l'Assemblée départementale, parmi lesquels :

- **la signature d'une convention de partenariat relative au projet Center Parcs en Lot-et-Garonne** → le Conseil général et le groupe Pierre & Vacances signent une convention afin de définir les engagements de chaque partie et de favoriser l'émergence de cet équipement touristique d'ampleur nationale et internationale, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions.
  - **la revalorisation du tarif horaire de l'aide à domicile et les résultats de l'audit mené au sein des associations d'aide à domicile** → il s'agit de moderniser les structures d'aide à domicile et de leur donner les moyens de cette modernisation, car elles remplissent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées à domicile et sont souvent les premières entreprises génératrices d'emplois en milieu rural
  - **la conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour l'entretien, la rénovation, la maintenance immobilière et la gestion des 31 casernes de gendarmerie** → à l'image de ce qui a été entrepris pour rénover les centres de secours et d'incendie, le Conseil général a souhaité recourir à cette opération pour améliorer l'état des casernes, et en particulier des logements
  - **la création d'une mission d'assistance technique gratuite aux collectivités** → partenaire déjà privilégié des collectivités, le Conseil général a souhaité aller plus loin dans cette démarche en assurant une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans des domaines tels que l'aménagement, l'urbanisme, le logement, les équipements destinés aux mondes économique, sportif, culturel... le tout en alliant savoir-faire et maîtrise des données budgétaires
  - **le lancement d'un guide touristique numérique « VISIT47 »** → le Conseil général est le premier Département de France à lancer une application téléchargeable gratuitement sur smartphones et tablettes afin de découvrir le Lot-et-Garonne et son patrimoine sous un nouveau jour !
-

## Implantation d'un Center Parcs en Lot-et-Garonne

### Pierre & Vacances et Département fixent leurs engagements *via* une convention

En avril dernier, Pierre Camani, président du Conseil général, aux côtés de Jean-Michel Klotz, directeur général adjoint de Pierre & Vacances Développement, annonçaient l'implantation d'un domaine Center Parcs en Lot-et-Garonne, permettant tout à la fois de développer l'offre de l'exploitant et de renforcer l'attractivité touristique du département.

Depuis, comme à son habitude, Pierre Camani a réuni autour du Conseil général l'ensemble des éventuels partenaires publics et privés de l'opération : Etat, Région, Comité départemental du Tourisme, le groupe Pierre & Vacances, les chambres consulaires... Il a ainsi réaffirmé sa volonté de soutenir activement ce projet, dont les retombées économiques et touristiques seront sans précédent pour le Lot-et-Garonne.

**Le Département va aujourd'hui plus loin dans sa démarche en signant une convention de partenariat avec le groupe Pierre & Vacances, gage de son engagement à la réalisation de ce projet.**

A travers cette convention, le Département s'engage à :

- **jouer son rôle de catalyseur**, mobilisant et fédérant l'ensemble des acteurs publics concernés. Il assurera également la coordination administrative et technique globale de l'opération (en régie et/ou en s'appuyant sur un assistant à maître d'ouvrage)
- **proposer un ou plusieurs sites répondant aux critères définis** par le groupe Pierre & Vacances
- **prendre en charge et réaliser les équipements routiers et réseaux** relevant de sa compétence et nécessaire à la réalisation du projet
- **initier la création d'une Société d'économie mixte** destinée à acquérir les équipements collectifs et à les louer à Pierre & Vacances pour l'exploitation du Center Parcs.

Le groupe Pierre & Vacances s'engage notamment à :

- **réaliser le domaine Center Parcs** sur le site retenu et à **acquérir en pleine propriété le terrain** d'assiette du site
- **solliciter en priorité les entreprises régionales** pour la réalisation du domaine, puis les fournitures et les services liés à son fonctionnement, dans le respect des lois
- **réaliser un domaine selon des critères de développement durable** (mode de fonctionnement mais aussi recours à des filières courtes)

Toutes les conditions sont donc réunies pour favoriser l'émergence de cet équipement touristique d'ampleur nationale et internationale, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions.

Pour rappel, Center Parcs, c'est :

- **170 M€ d'investissements**
- **250 à 500 emplois équivalents temps pendant la phase de construction**, dans les domaines techniques de l'ingénierie et de la construction, et ce pour une durée prévisionnelle de 24 mois
- **300 emplois permanents sur le site en activité** pour assurer les différents services rendus à la clientèle.
- **650 000 nuitées touristiques supplémentaires**
- **5 M€ de chiffres d'affaires annuel pour les fournisseurs locaux**
- **1,8 M€ de recettes fiscales annuelles.**

## Modernisation du secteur de l'aide à domicile

### Renforcer l'organisation des structures et améliorer le service rendu

L'étude lancée à l'initiative du Conseil général, en partenariat direct avec les associations et fédérations d'aide à domicile vise à **renforcer leur organisation et leur permettre de mieux faire face aux défis à venir**. Les deux fédérations (UNA et ADMR) mais également l'ensemble des associations locales présentes ont d'ailleurs unanimement salué la **démarche partenariale qui a permis un travail de co-construction**, qualifié de « rare et d'opportun ». Pour accompagner ces changements et suivre le coût des prestations assurées par ces structures, le Conseil général met en œuvre une **hausse de 2 % du tarif horaire de remboursement de l'aide à domicile, qui sera fixé à 19,10 € à compter du 1<sup>er</sup> juillet prochain**.

Les fédérations et associations d'aide à domicile jouent un rôle essentiel dans la prise en charge des personnes âgées et/ou handicapées à domicile et sont souvent les premières entreprises génératrices d'emplois en milieu rural. **Elles représentent donc un secteur d'activités primordial, tant pour le lien social qu'elles entretiennent avec nos aînés que pour le poids économique qu'elles représentent**.

Face aux difficultés structurelles de ce secteur d'activité, qui souffre lui aussi des conséquences de la crise qui freine le pouvoir d'achat des ménages et pousse à la réduction des dépenses publiques<sup>(1)</sup>, le Conseil général a lancé un audit de long terme en partenariat avec les associations, visant à répondre à plusieurs questions organisationnelles et financières.

**Des pistes de travail structurelles pour la période 2014-2017 ont été actées en commun entre les associations et le Département**. Il s'agira notamment de déterminer un niveau adéquat de qualification des personnels, de regrouper graduellement les structures locales pour leur permettre d'atteindre une masse critique en termes de nombre d'heures réalisées (40 à 50 000 heures annuelles), de perfectionner leurs moyens de gestion financière, comptable et administrative.

Ces évolutions viendront en complément des nouvelles mesures de soutien aux personnes âgées prévues par la Gouvernement dans le cadre de la future loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui permettra d'affecter 645 M€ supplémentaires à la solidarité en faveur des personnes dépendantes, notamment par la biais de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

Conscient de l'importance de maintenir ce tissu sur l'ensemble du territoire, le Conseil général a continuellement adopté, depuis 2008, plusieurs mesures en faveur des structures d'aide à domicile, dont la plus importante concerne la revalorisation du tarif horaire. En 2008, le tarif de l'heure d'aide à domicile que les associations perçoivent du Conseil général était anormalement bas. **Il est désormais dans la moyenne supérieure des régions Aquitaines et Midi-Pyrénées au terme de 8 revalorisations en 6 ans, soit un passage de 16,10 € au 1<sup>er</sup> janvier 2008 à 19,10 € au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et donc une hausse de 3 €**. Cela représente un effort majeur pour la collectivité puisqu'il faut savoir que, sur une année pleine, une hausse de 0,10 € sur le tarif horaire représente un surcoût d'environ 150 000 € pour la collectivité.

**Pour le Conseil général, l'aide à domicile pour les personnes âgées et/ou handicapées a représenté en 2013 une dépense de 38,7 M€, soit l'équivalent de plus de 1600 emplois équitablement répartis sur le territoire**.

---

<sup>(1)</sup> En l'occurrence, une moindre prise en charge de certains types d'heures d'accompagnement par les caisses de retraite et les organismes de sécurité sociale en général.

# Conclusion d'un BEA pour l'entretien, la rénovation, la maintenance immobilière et la gestion des 31 casernes de gendarmerie

## Conserver un service public de proximité et de qualité

Après plusieurs décennies sans entretien, la plupart des gendarmeries nécessitent aujourd'hui des chantiers importants de rénovation, allant au-delà des simples travaux de maintenance et de mise en conformité assurés chaque année par le Conseil général. **Bien que la majorité départementale a sensiblement augmenté le budget alloué à ces chantiers ces 5 dernières années (hausse de 10 % de l'enveloppe entre 2008 et 2012), l'effort fourni, reconnu et salué par les gendarmes, reste insuffisant pour satisfaire les demandes récurrentes des commandants d'unité et des occupants.**

Sur le modèle de ce qu'il avait fait pour moderniser les centres de secours et d'incendie, le Conseil général a engagé, en concertation avec les représentants des gendarmes, un travail de réflexion visant à trouver la solution la plus adaptée pour remettre à niveau les gendarmeries et, ainsi, tout à la fois, renforcer l'attractivité du Lot-et-Garonne auprès des jeunes recrues et conserver un maillage de casernes de proximité sur l'ensemble du territoire départemental.

**L'élaboration d'un partenariat entre un Département et un organisme privé chargé de réaliser les travaux d'entretien et de maintenance a déjà fait ses preuves.** Cette solution semble être la seule qui puisse financièrement permettre la rénovation et la modernisation rapide de la majorité des casernes. C'est d'ailleurs la solution adoptée par tous les Départements d'Aquitaine, et de nombreux autres en France.

Ainsi, le recours à un Bail emphytéotique administratif (dit BEA) a été acté en février 2013 par l'Assemblée départementale, offrant ainsi la possibilité de :

- **remettre rapidement à niveau l'état des casernes** (travaux de gros entretien et de mise en conformité d'ici 5 ans)
- **conserver ensuite dans un bon état d'entretien** de ce patrimoine comptant 31 casernes répartis sur tout le territoire
- **bénéficier enfin d'un niveau de recettes significatif**, à travers le canon versé par l'emphytéote sur les deux premières années de contrat, qui contribuera à soutenir l'investissement départemental.

Après avoir mené une consultation avec avis d'appel public à la concurrence, trois offres ont été étudiées. Au terme de l'analyse des offres, le BEA a été attribué en avril dernier au groupement BATIMUR / VINCI Construction France.

**Sur les 25 années d'exécution du BEA, le montant total des travaux proposés par BATIMUR / VINCI s'élèvera à 17,5 M€.**

**Sur les deux premières années du contrat (2014-2015), BATIMUR / VINCI versera au Département un canon initial de 13,5 M€.**

## Caractéristiques juridiques du BEA

Le BEA est un outil juridique permettant de transférer les droits et obligations du Département, liés à sa qualité de propriétaire des casernes, à un opérateur (l'emphytéote) pendant une longue durée (25 ans dans ce cas précis).

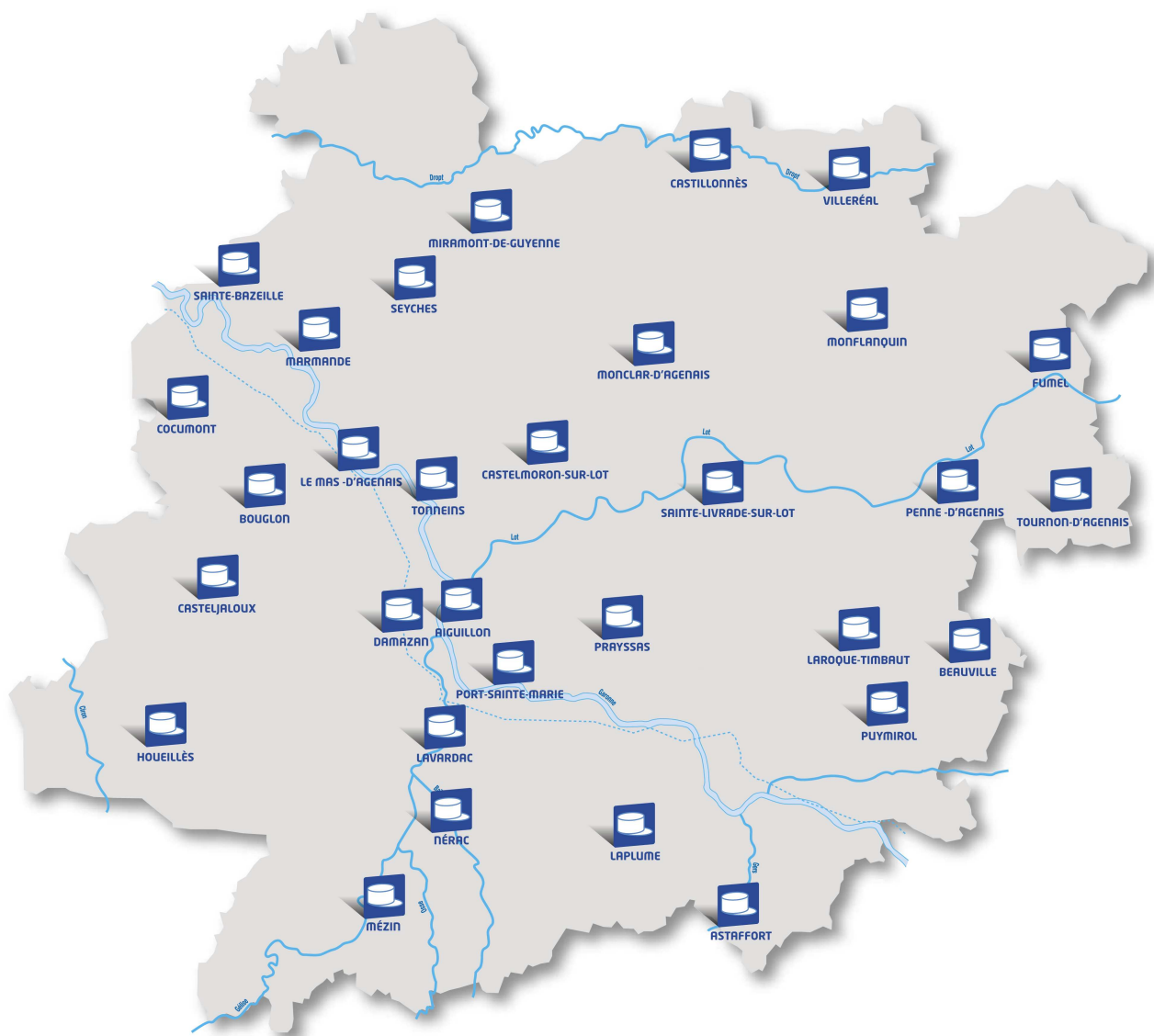
L'opérateur assume en particulier l'ensemble des charges liées à la réalisation des travaux de rénovation et d'entretien - maintenance, et perçoit en contrepartie les loyers versés par la Gendarmerie.

L'opérateur doit également verser au Département une redevance dite canon de manière anticipée, principalement en début de contrat.

## Liste des 31 casernes de gendarmerie en Lot-et-Garonne

- AIGUILLON
- ASTAFFORT
- BEAUVILLE
- BOUGLON
- CASTELJALOUX
- CASTELMORON
- CASTILLONNES
- COCUMONT
- DAMAZAN
- FUMEL
- HOUEILLES
- LAPLUME
- LAROQUE-TIMBAUT
- LAVARDAC
- MARMANDE
- MAS-D'AGENAIS
- MEZIN
- MIRAMONT-DE-GUYENNE
- MONCLAR-D'AGENAIS
- MONFLANQUIN
- NERAC
- PENNE-D'AGENAIS
- PORT-SAINTE-MARIE
- PRAYSSAS
- PUYMIROL
- SAINTE-BAZEILLE
- SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT
- SEYCHES
- TONNEINS
- TOURNON-D'AGENAIS
- VILLERÉAL

## Carte des 31 casernes de gendarmerie en Lot-et-Garonne



# Création d'une mission départementale d'assistance aux collectivités

## Renforcer le soutien aux collectivités

Le Conseil général est le premier partenaire des communes et des intercommunalités. Tous partagent l'objectif commun d'améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, d'aménager le territoire et de favoriser son développement économique et social.

D'ailleurs, depuis 2008, pour répondre à ces enjeux, **l'aide financière apportée par le Conseil général depuis 2008 aux collectivités s'élève à plus de 141 M€**, tous secteurs confondus (bâtiments publics, espaces publics et voirie, eau, assainissement...)

Le Conseil général a souhaité aller plus loin dans cette démarche en assurant une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans des domaines tels que l'aménagement, l'urbanisme, le logement, les équipements destinés aux mondes économique, sportif, culturel... le tout en alliant savoir-faire et maîtrise des données budgétaires.

L'objectif est d'apporter une réponse rapide et précise aux questions posées par les élus et leurs équipes pour le bon fonctionnement de leur collectivité, et de les aider dans la réalisation de leurs projets afin de maintenir et d'offrir aux administrés un cadre de vie agréable.

La mise en place d'une mission d'assistance aux collectivités est la solution la plus appropriée et adaptée pour les collectivités. Elle facilitera et permettra la logique de projet, tout en améliorant les financements possibles :

- approche pluridisciplinaire des projets ;
- adéquation besoins / projet ;
- intégration dans le projet global ;
- cadrage budgétaire au regard des capacités de la collectivité ;
- calibrage, adaptation et complétude des demandes de subventions.

**Cette prestation est gratuite pour les collectivités (les communes de moins de 10 000 habitants) et les intercommunalités de moins de 30 000 habitants).**

Pour le Conseil général, les avantages sont également nombreux :

- connaissance en amont des projets ;
- phasages, anticipation et optimisation des taux et interventions ;
- cohérence et convergence avec les régimes d'aides (Etat notamment) dans un contexte financier contraint ;
- solidarité et équité territoriale.

La mission d'assistance sera opérationnelle dès septembre 2014. Les modalités d'accompagnement s'organiseront en deux niveaux distincts :

- conseil préalable par le CAUE 47 ;
- mission approfondie assurée par un prestataire.

## Lancement d'une application touristique numérique « VISIT47 »

### L'innovation au service de la promotion du Lot-et-Garonne

**Avec le lancement de l'application « VISIT47 », le Conseil général propose un nouveau service gratuit et innovant.**

L'application repose sur une base de données détaillée, présentant **plus de 170 sites** d'intérêt touristique majeurs, certaines activités de loisirs, et renseignant également sur les offres d'hébergement et de restauration....

Dorénavant, les visiteurs disposeront par conséquent à titre gracieux et en temps réel d'une multitude d'informations utiles pour (re)découvrir le Lot-et-Garonne. VISIT47 guidera autant les Lot-et-Garonnais que les touristes dans leur itinérance sur tout le territoire, à la découverte de bastides et de villages remarquables, de musées et sites patrimoniaux réputés ou méconnus, de fleuves et de rivières, mais aussi du canal et des voies vertes qui jalonnent le département.

Mais cette application permet également de sortir des sentiers battus, en proposant des balades plus insolites, des haltes dans les lieux plus confidentiels ou des pauses en lien avec la gastronomie, l'agritourisme...

**Les quelque 170 sites de visites répertoriés sont répartis sur 113 communes du département.** Les sites sont classés par catégories et thèmes :

- bastides et villages de caractère,
- monuments,
- à ne pas rater,
- fleuve, rivière, canal, voie verte
- insolites
- musées et sites de visites
- paysages
- gastronomie.

### Un contenu alliant la photo, la vidéo, l'audio, le texte...

Outil dans l'ère du temps oblige, **l'application permet de découvrir le Lot-et-Garonne à travers tous les types de médias.** Selon le site renseigné, l'utilisateur aura accès à du contenu photo, vidéo, audio et à un texte de présentation.

Pour certains lieux de visites, les médias supports sont atypiques, bénéficiant des nouveaux traitements numériques comme par exemple **la reconnaissance d'image ou la réalité augmentée.** Cela participe à rendre l'application encore plus qualitative et ludique ! Quelques exemples :

- si l'utilisateur se trouve dans le parc royal de la Garenne à Nérac, il peut se prendre en photo sur ce fond et en faire une carte postale qu'il pourra envoyer par email ou *via* Facebook ou Twitter
- si l'utilisateur prend en photo le Moulin de Tours à Barbaste, et qu'il « gratte » ensuite l'écran de son mobile ou de sa tablette, il apparaîtra alors une vue ancienne du moulin.
- au château de Duras, l'utilisateur pourra naviguer avec une vue à 360°...

## Guidage GPS

L'application intègre le guidage GPS, avec le déclenchement de géolocalisation des données.

Des notifications en mode « push » indiquent à l'utilisateur, dans le secteur alentour duquel il se trouve, les différents sites qu'il pourrait visiter. S'il est intéressé pour visiter ce site situé à proximité du lieu où il se trouve, il peut alors déclencher le système de navigation.

La navigation repose sur le GPS du smartphone ou de la tablette. Elle est optionnelle.

## Renvoi vers des outils existants

Pour faire en sorte que le service proposé soit complet et de qualité, l'application renvoie vers deux sites existants, à savoir :

- **le site « mon47.com »**, développé par le Comité départemental de Tourisme, pour tout ce qui concerne les offres d'hébergement et de restauration, le planning des festivités...
- **l'application « ItiAqui »**, mise en place par le Conseil régional d'Aquitaine et qui recense les 678 randonnées pédestres, les 244 randonnées à vélo, les 96 randonnées pédestres...

## Où télécharger l'application ?

L'application est accessible *via* le site Internet du Conseil général [www.cg47.fr/visit47](http://www.cg47.fr/visit47)

Des flyers contenant un QR Code sont également en cours de distribution dans tous les offices de tourisme et sites touristiques accueillant du public.

## Un coût maîtrisé et de nombreuses aides publiques

Le coût de la réalisation pour l'application « VISIT47 » s'est élevé à 131 000 €. Mais du fait de la reconnaissance « Pôle d'excellence rural » de ce projet, le Conseil général a bénéficié d'aides publiques à hauteur de 90 000 €, en provenance de l'Union européenne, de l'Etat et de la Région.

**En effet, ce projet avait été retenu dans le cadre de l'appel à projets « Pôle d'excellence rural » lancé par la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (Datar) en 2011, dossier sélectionné parmi plus de 450 candidatures.**

**NB : La version anglaise de l'application est en cours de réalisation.**

### **Contacts presse :**

**Jean-François Durante, Directeur de la Communication**

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / [jfdurant@cg47.fr](mailto:jfdurant@cg47.fr)

**Véronique Détery, Attachée de presse**

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / [vedelery@cg47.fr](mailto:vedelery@cg47.fr)

**LOT-ET-GARONNE**   
Conseil général